

L'an deux mille vingt, le 14 du mois de décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 08 décembre 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMONNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Marie HATTRAIT ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Projet inclusion : convention de partenariat avec l'ITEP Bellefonds

La ville de Cenon a initié en 2019 le Projet Inclusion. Ce projet a pour objectif de permettre l'intégration et la participation des enfants à besoins particuliers sur les temps péri et extrascolaires.

Ce projet coordonné par la ville de Cenon est partenarial, il a été construit en lien avec l'ITEP Bellefonds et l'association Les Francas de la Gironde.

Par ailleurs, ce projet est soutenu financièrement par la CAF de la Gironde sur le Fond Public et Territoire.

Ce soutien financier a permis le recrutement par la ville de Cenon en 2020 de deux éducatrices spécialisés pour améliorer l'accueil des enfants à besoins particuliers sur ces temps péri et extrascolaires.

Les objectifs du Projet Inclusion sont les suivants :

- Anticiper les futures inclusions des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire (ALSH, AP et TAP) dans les meilleures conditions possibles
- Favoriser leur participation de façon la plus optimale possible
- Soutenir les équipes en charge de l'accueil de ces enfants
- Soutenir les familles concernées par le handicap
- Sensibiliser l'ensemble des partenaires et parents au handicap
- Proposer, si besoin, d'autres solutions, complémentaires ou en remplacement de ces temps d'accueil en milieu ordinaire (démarches auprès des services sociaux, du secteur médical, de la MDPH, accès à des dispositifs spécialisés etc.)
- Favoriser une dynamique territoriale entre les différents partenaires éducatifs intéressés à la question du handicap et de l'inclusion des enfants en milieu ordinaire (les écoles, les Francas, l'ITEP, le SESSAD, la commune, la MDSI, le pôle ressource Récréamix...)

Dans ce cadre, il est proposé de formaliser le partenariat entre la ville de Cenon et l'association ITEP Bellefonds via une convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

35 voix pour

0 abstention

0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'ITEP Bellefonds sur le projet inclusion.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20201214-2020-210-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Publication : 17/12/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.